



COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES	4
1. BILAN CONSOLIDE	4
2. ETATS DU RESULTAT GLOBAL	5
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	10
2.1. Principes de préparation des états financiers	10
2.2. Méthodes et principes de consolidation	11
2.3. Immobilisations	12
2.3.1 Immobilisations corporelles	12
2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12
2.3.3 Autres immobilisations incorporelles.....	12
2.4. Coûts d'emprunt	12
2.5. Dépréciations des actifs	13
2.6. Instruments financiers	13
2.6.1 Actifs et passifs financiers.....	13
2.6.2 Comptabilisation et évaluation	13
2.7. Stocks	14
2.8. Clients et autres débiteurs	14
2.9. Indemnités de départ à la retraite	14
2.10. Provisions	15
2.10.1 Provisions non courantes.....	15
2.10.2 Provisions courantes.....	15
2.11. Contrats de locations	15
2.12. Chiffre d'affaires et autres produits	16
2.13. Impôts sur le résultat	16
2.14. Dividendes	16
2.15. Information sectorielle	16
2.16. Options de présentation	17
3. GESTION DU RISQUE FINANCIER	17
4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS	19
5. ACTIFS NON COURANTS	19
6. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	21
7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	23
8. AUTRES ACTIFS COURANTS	23
9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	23

10.	INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS	24
11.	CAPITAL	27
12.	PROVISIONS.....	28
13.	REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME	29
14.	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	31
15.	CHIFFRE D'AFFAIRES	32
16.	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	32
17.	CHARGES DE PERSONNEL.....	33
18.	IMPOTS ET TAXES.....	33
19.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS.....	33
20.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	34
21.	PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS TRESORERIE.....	34
22.	CHARGES FINANCIERES.....	34
23.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	35
24.	RESULTAT PAR ACTION.....	36
25.	DIVIDENDE	36
26.	ENGAGEMENTS	36
27.	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	37
28.	INDICATEURS DE GESTION	38
29.	EVENEMENTS POST CLOTURE	38
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

1. BILAN CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	5	217,2	216,8
Droit d'utilisation des actifs loués	5	13,9	4,6
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5	6 760,0	7 013,4
Autres immobilisations incorporelles	5	103,1	92,5
Participations dans les entreprises associées	5	65,4	73,7
Autres actifs financiers non courants	5	58,9	73,0
Autres actifs non courants	5	0,0	0,0
Impôts différés	23	54,5	28,9
Total actif non courant		7 273,0	7 503,0
Actif courant			
Stocks		8,1	8,3
Clients et autres débiteurs	7	182,8	178,5
Impôts courants		0,0	0,2
Autres actifs courants	8	236,5	241,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	1 382,8	1 534,6
Total actif courant		1 810,3	1 962,8
TOTAL DE L'ACTIF		9 083,2	9 465,8

En millions d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres			
Capital	11	33,9	33,9
Réserves consolidées		(1 190,1)	(1 243,6)
Résultat de l'exercice		1 115,3	1 055,8
Capitaux propres part du Groupe		(40,9)	(153,9)
Participations ne donnant pas le contrôle		0,4	0,4
Total des capitaux propres		(40,5)	(153,5)
Passif non courant			
Emprunts non courants	10	7 402,0	7 203,8
Dettes de location	10	10,1	2,1
Impôts différés	23	0,0	0,0
Provisions non courantes	12	343,3	316,8
Autres passifs non courants	14	46,2	52,7
Total passif non courant		7 801,5	7 575,4
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers		178,2	197,9
Emprunts courants et dettes financières diverses	10	154,0	927,1
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	10	500,7	500,3
Partie à moins d'un an des dettes de location	10	4,0	2,5
Dettes d'impôt sur le résultat	10	73,3	26,1
Provisions courantes	12	61,9	62,2
Autres passifs	14	350,2	327,8
Total passif courant		1 322,2	2 043,9
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		9 083,2	9 465,8

2. ETATS DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires dont :	15	3 249,2	3 153,8
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure		3 018,7	2 818,5
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession		230,5	335,4
Achats et charges externes	16	(430,2)	(510,2)
Charges de personnel	17	(226,6)	(216,8)
Impôts et taxes	18	(362,3)	(347,0)
Dotations aux amortissements	19	(564,0)	(504,3)
Dotations aux provisions (nettes des reprises)		(30,0)	(31,8)
Autres produits et charges d'exploitation	20	11,0	4,8
Résultat opérationnel courant		1 647,1	1 548,5
Autres produits et charges opérationnels	20	(32,5)	0,0
Résultat opérationnel		1 614,6	1 548,5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	21	37,7	8,0
Coût de l'endettement financier brut	22	(136,0)	(107,1)
Coût de l'endettement financier net		(98,3)	(99,1)
Autres produits et charges financiers	22	(19,4)	(33,6)
Quote-part du résultat des entreprises associées		3,2	2,9
Impôt sur le résultat	23	(384,3)	(362,5)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 115,8	1 056,3
Résultat net de la période		1 115,8	1 056,3
- dont part du Groupe		1 115,3	1 055,8
- dont participations ne donnant pas le contrôle		0,5	0,5
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
- résultat de base par action (part du Groupe)	24	9,87	9,34
- résultat dilué par action (part du Groupe)	24	9,87	9,34

Autres éléments du résultat global

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de la période	1 115,8	1 056,3
Eléments non recyclables en résultat net		
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	(1,5)	4,1
Impôt sur éléments non recyclables	0,4	(1,1)
QP des gains et pertes sur éléments non recyclables des entreprises associées	0,0	0,0
Eléments recyclables en résultat net		
Ecart de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Impôt sur éléments recyclables	0,0	0,0
QP des gains et pertes sur éléments recyclables des entreprises associées	(11,5)	53,4
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(12,6)	56,4
Résultat global total de la période	1 103,2	1 112,7
- part du groupe	1 102,7	1 112,3
- participations ne donnant pas le contrôle	0,5	0,5

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Etat de variations de capitaux propres pour l'exercice 2023

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Autres (*)	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2023	33,9	0,3	(185,9)	35,2	(37,4)	(153,9)	0,4	(153,5)
Paiements en actions			5,7		(10,8)	(5,2)	(0,0)	(5,2)
Dividendes			(984,6)			(984,6)	(0,5)	(985,0)
Résultat net de la période			1 115,3			1 115,3	0,5	1 115,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(11,5)	(1,1)	(12,6)	0,0	(12,6)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	136,4	(11,5)	(12,0)	113,0	0,0	113,0
Variation de périmètre et reclassement					0,0	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres au 31/12/2023	33,9	0,3	(49,5)	23,7	(49,4)	(40,9)	0,4	(40,5)

(*) Les flux de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres constatés dans cette colonne comprennent les écarts actuariels issus de l'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR).

Etat de variations de capitaux propres pour l'exercice 2022

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Autres (*)	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2022	33,9	0,3	(351,5)	(18,2)	(31,2)	(366,6)	0,3	(366,2)
Paiements en actions			1,6		(9,3)	(7,7)	(0,0)	(7,8)
Dividendes			(891,9)			(891,9)	(0,5)	(892,3)
Résultat net de la période			1 055,8			1 055,8	0,5	1 056,3
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				53,4	3,1	56,4	0,0	56,4
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	165,5	53,4	(6,2)	212,6	(0,0)	212,6
Variation de périmètre et reclassement					0,0	0,0	0,1	0,1
Capitaux propres au 31/12/2022	33,9	0,3	(185,9)	35,2	(37,4)	(153,9)	0,4	(153,5)

(*) Les flux de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres constatés dans cette colonne comprennent les écarts actuariels issus de l'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR).

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9	1 534,6	1 228,5
Résultat net		1 115,8	1 056,3
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		(3,2)	(2,9)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	19	588,8	517,7
Autres retraitements		11,7	11,6
Résultat sur cessions		(1,8)	(2,2)
Autofinancement		1 711,3	1 580,5
Charge nette d'intérêts		83,1	88,3
Intérêts versés		(79,3)	(96,6)
Charge d'impôt sur le résultat	23	384,3	362,5
Impôt sur le résultat payé		(362,1)	(373,8)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		26,9	29,9
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		1 764,1	1 590,8
Paievements sur acquisition d'immobilisations		(347,6)	(454,0)
Actifs financiers non courants		(8,0)	(134,7)
Total des acquisitions d'immobilisations		(355,6)	(588,7)
Cessions et diminution d'immobilisations		23,9	2,8
Trésorerie des entités acquises / cédées		0,0	4,6
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		(331,7)	(581,3)
Dividendes versés aux actionnaires	25	(985,0)	(892,4)
Remboursement de dettes de loyer		(4,2)	(3,1)
Remboursement d'emprunts	10	(1 295,0)	(645,1)
Emission d'emprunts	10	700,0	837,2
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		(1 584,2)	(703,4)
Variation de trésorerie (I + II + III)		(151,8)	306,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9	1 382,8	1 534,6

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les variations sur Emprunts non courants, Partie à moins d'un an des emprunts non courants et Emprunts courants et dettes financières diverses, hors Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, se sont élevés à +30,1 millions d'euros, provenant principalement :

- de la variation des intérêts courus sur emprunts et dettes financières,
- de l'amortissement des frais et primes d'émissions sur emprunts,
- de l'indexation de certains emprunts.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le Groupe APRR est principalement constitué par les sociétés APRR et AREA qui exploitent des réseaux autoroutiers dont elles ont financé la construction, selon les termes de deux contrats de concession autoroutière différents qui expirent en novembre 2035 pour APRR et septembre 2036 pour AREA. Des contrats de plan et ou des plans d'investissements autoroutiers définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces deux concessions et les lois tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

APRR détient également depuis le 30 juin 2022 99,9 % du capital de la société ALIAE, concessionnaire jusqu'en mars 2068 d'une section de 88 km de l'A79 entre Sazeret dans l'Allier et Digoin dans la Saône et Loire, qui a été intégralement mise en service en novembre 2022.

Au total, le réseau couvre 2 406 kilomètres d'autoroutes, dont toutes sont en service.

Les conventions de concessions autoroutières et les cahiers des charges annexés constituent les instruments principaux définissant les relations entre l'Etat, et les sociétés APRR, AREA et ALIAE : ils réglementent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée des concessions et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

- l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions ;
- les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution ;
- les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables propres aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager.
- les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration, et notamment la conclusion, 7 ans avant la fin de la concession, d'un programme d'entretien et de renouvellement pour les cinq dernières années ;
- les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs : les biens de retour reviendront à l'Etat sans donner lieu à une contrepartie financière et ils ne pourront être vendus ou grevés de sûreté ou de servitude ;
- la faculté de l'Etat de résilier les contrats de concession par anticipation et de racheter les contrats de concession : en vertu des règles de droit public, l'Etat dispose d'une faculté de résiliation unilatérale des concessions pour motif d'intérêt général et sous le contrôle du juge ; en outre, la convention prévoit un droit de rachat par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2012 pour motif d'intérêt général.

Le Groupe APRR estime que les enjeux climatiques tels qu'évalués à ce jour ne nécessitent pas de réduire la durée d'utilisation des actifs. Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas d'impact de la transition écologique sur les tests de dépréciation et les risques en lien avec le changement climatique n'engendrent pas la prise en compte de provision spécifique.

La concession relative au Tunnel Maurice Lemaire (TML) est depuis le 31 janvier 2016 intégrée dans le contrat de concession d'APRR, dont la durée a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2035.

La société mère APRR est une société anonyme, enregistrée en France, et a son siège social au 36, rue du Docteur Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire.

Elle est contrôlée par le Groupe Eiffage au travers de sa filiale Financière Eiffarie, détenue au 31 décembre à 100 % conjointement par le groupe Eiffage et MAF (une société détenue principalement par des fonds d'investissement dans les infrastructures).

Les comptes consolidés 2023 ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 27 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 juin 2024.

Faits significatifs 2023 :

Un nouveau plan d'investissement d'APRR de près de 410 millions d'euros est entré en vigueur le 31 janvier 2023. Il permettra notamment des aménagements favorisant le covoiturage et les transports collectifs, le passage en flux libre des entrées d'une grande partie du réseau AREA et l'adossement au réseau APRR d'une section de 17 kilomètres de l'autoroute A6 au sud de Paris. Ce plan, dont les investissements s'étaleront jusqu'à 2029, a donné lieu à une évolution de la loi tarifaire.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés établis par le Groupe APRR au 31 décembre 2023 ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023.

Ces comptes sont publiés en millions d'euros.

Les actifs et les passifs sont généralement comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amorti, sous réserve des cas particuliers suivants :

- les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés ;
- les provisions pour avantages sociaux à prestations définies sont évaluées selon les indications fournies en note 2.9 et en note 13.

Les normes adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sont appliquées dans ces états financiers.

Le Groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice 2022, à l'exception des normes et amendements suivants applicables au 1er janvier 2023, sans impact sur les états financiers :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance »
- amendements IAS 1 « Présentation des états financiers »
- amendements IAS 8 « Définition des estimations comptables »
- amendements IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »

L'amendement à IAS 12 Réforme fiscale internationale – Règles du Pilier II de l'OCDE adopté par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 n'est pas appliqué par anticipation. Il est sans impact sur les états financiers.

Par ailleurs, concernant la réforme des retraites en France pour laquelle la loi a été promulguée le 14 avril 2023, le Groupe a pris en compte les impacts des modifications de régime dans ses états financiers du 31 décembre 2023, conformément à IAS 19. Cette réforme s'articule autour de deux points principaux à savoir le recul progressif de l'âge légal de départ en retraite (de 62 à 64 ans) et

l'augmentation de la durée de cotisation (à 43 annuités) pour bénéficier du taux plein. Cette réforme a conduit à diminuer la valeur de l'engagement au niveau du Groupe.

Enfin, suite au retrait du communiqué du CNC de 2004 qui régissait les modalités de valorisation de la charge pour les actions acquises dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié, le Groupe a revu sa méthodologie de calcul en lien avec la norme IFRS 2 « Paiements en actions » pour valoriser l'avantage octroyé aux salariés bénéficiaires.

Par ailleurs, APRR n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2023.

2.2. Méthodes et principes de consolidation

Conformément à la norme IFRS 10, les entités contrôlées directement ou indirectement par APRR sont consolidées par intégration globale.

La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- APRR dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité,
- APRR est exposé aux rendements variables de l'entité, et
- APRR peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

Conformément à la norme IAS 28 R, les entités sur lesquelles APRR exerce une influence notable ou a des droits sur l'actif net dans le cadre d'un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. C'est le cas des sociétés ADELAC et AXXES.

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariat », les entités sous contrôle conjoint pour lesquelles les parties ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs font parties de la catégorie des activités conjointes. A ce titre, elles sont consolidées à hauteur des intérêts détenus dans leurs actifs, passifs, charges et produits. Les partenariats de ce type, dont l'ampleur n'est pas significative pour le groupe APRR, sont organisés sous forme de sociétés en participation.

Le périmètre de consolidation d'APRR comprend :

- la société-mère (APRR),
- la filiale AREA Participation détenue à 100,00 % (société en intégration globale),
- la filiale AREA détenue à 99,84% (société en intégration globale), détenue par l'intermédiaire de l'entité AREA Participation,
- la filiale ALIAE détenue à 99,90 % (société en intégration globale),
- l'entreprise associée ADELAC (société mise en équivalence) détenue à 49,90 % par APRR,
- l'entreprise associée AXXES (société mise en équivalence) détenue à 40,02 % par le groupe APRR (dont 7,55 % détenue par AREA),
- 3 partenariats individuellement et globalement non significatifs pour lesquels le groupe APRR exerce un contrôle conjoint, dans le cadre de l'exploitation des installations commerciales de certaines aires de services des réseaux autoroutiers exploités. Trois sociétés en participation correspondantes ont été créées, et la quote-part revenant au groupe APRR au titre de ces partenariats s'élève à respectivement 57 %, 65 %, et 65 %.

APRR a son siège social au 36, rue du docteur Schmitt, 21850 SAINT-APOLLINAIRE
AREA et AREA Participation ont leur siège social au 22 D, avenue Lionel Terray, 69330 JONAGE
ALIAE a son siège social au Lieu-dit Le Ternat, 03290 DIOU
ADELAC a son siège social à La Ravoire, 74370 EPAGNY METZ-TESSY
AXXES a son siège social au 15 rue des cuirassiers, 69003 LYON

Les filiales et participations non consolidées sont les suivantes.

Liste des filiales et participations	Siège social	Quote part capital	Justification de non consolidation
- Apollinaire participation 2	22 D, avenue Lionel Terray 69330 Jonage	100,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- SIRA	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	100,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- CERA	58 Crs Becquart Castelbon 38500 Voiron	100,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- DEVTEL	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	100,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- Data New Road	76 Bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	100,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- Mobilis	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	100,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- Infrasm.AI	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	65,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- PARK +	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	60,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- DTIX infrastructure	24 rue de la redoute 21850 Saint-Apollinaire	49,99%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- DTIX infrastructure Chalon	24 rue de la redoute 21850 Saint-Apollinaire	49,99%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- Centaure Ile de France	Autoroute A5 B 77550 Réau	49,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- Centaure Grand Est	23 Rte de Saint-Philibert, 21220 Gevrey-Chambertin	35,55%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- Autoroutes Trafic	59 boulevard Exelmans 75016 Paris	24,00%	résultat non significatif à l'échelle du groupe
- ALTECH	46 chemin de la bruyère 69570 Dardilly	14,50%	résultat non significatif à l'échelle du groupe

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont réparties en trois catégories :

- Immobilisations corporelles,
- Immobilisations incorporelles du domaine concédé
- Autres immobilisations incorporelles

2.3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, net des amortissements constatés.

Elles font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Depuis l'application de l'interprétation IFRIC 12 en 2009, les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire de facturer les usagers des réseaux autoroutiers concédés, obtenu en contrepartie de la construction des ouvrages.

Ce droit du concessionnaire a été évalué par référence à la juste valeur des prestations de construction des ouvrages, à laquelle ont été ajoutés les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction, sous déduction des rémunérations reçues en espèces (subventions reçues du concédant).

Il est amorti sur la durée du contrat selon le mode linéaire, pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de mise en service de l'actif.

2.3.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée entre 3 et 5 ans.

2.4. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

Pour les opérations éligibles :

- la capitalisation des frais financiers est effectuée sur la base de l'encours moyen mensuel des immobilisations ou travaux en-cours ayant fait l'objet d'un paiement au cours de l'année ;
- à cet encours moyen mensuel décaissé est affecté le taux d'intérêt effectif spécifique de l'emprunt, dans le cas où l'opération a fait l'objet d'un emprunt spécifique, ou la moyenne pondérée des taux d'intérêts effectifs des autres emprunts, pour les opérations n'ayant pas fait l'objet d'un emprunt spécifique.

2.5. Dépréciations des actifs

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à distinguer trois Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), relatives à chacune des trois concessions APRR, AREA et ALIAE.

Un test de dépréciation est constaté en cas d'indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT en tenant compte le cas échéant de la valeur résiduelle, actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié à la nature de l'UGT.

2.6. Instruments financiers

2.6.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie liés :

- des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de les détenir pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de les vendre (titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres) ;
- des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

2.6.2 Comptabilisation et évaluation

- a) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.
- b) Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par capitaux propres, par le biais des autres éléments du résultat global non recyclables.
- c) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) sont évalués au coût amorti.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

- d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

- e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).
- f) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés, contractés afin de couvrir les risques de variations de juste valeur liées au risque de taux de certains des emprunts à taux fixe, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées en résultat, et les emprunts couverts sont réévalués au titre du risque de taux en contrepartie du résultat.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat. Les instruments non qualifiés en comptabilité de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La valorisation liée au risque de crédit des instruments dérivés est calculée à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan, auxquelles sont appliquées un taux de recouvrement.

2.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

2.8. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances inférieures à six mois. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Le groupe a opté pour la mesure de simplification offerte par IFRS 9 pour les créances ne constituant pas des opérations de financement, consistant à ne considérer qu'un seul risque de perte de crédit à maturité estimé sur un horizon de 12 mois.

2.9. Indemnités de départ à la retraite

Les avantages aux personnels à prestations définies sont constitués des Indemnités de Fin de Carrière. La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements sont retenus à la juste valeur et sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation du bilan.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité

constatée). Les gains et pertes actuariels sont désormais comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque la société adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Le coût des services passés est désormais immédiatement comptabilisé en résultat.

2.10. Provisions

2.10.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et médailles du travail (cf. 2.9 ci-avant) et, d'autre part, les provisions pour maintien en état des infrastructures.

En effet, les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement l'indice TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en autres charges financières.

La part à moins d'un an de ces provisions a été classée en « Provisions courantes ».

2.10.2 Provisions courantes

Elles sont essentiellement constituées :

- de la part à moins d'un an des provisions pour maintien en l'état des infrastructures,
- de la part à moins d'un an des provisions retraites et médailles du travail,
- des autres provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges avec le personnel et les provisions pour litiges liés à l'activité (litiges clients, sous-traitants, fournisseurs).

2.11. Contrats de locations

Les contrats de location du groupe APRR portent essentiellement sur du matériel de transport, des biens immobiliers et des équipements. Le groupe APRR applique les dispositions de la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location portant sur des actifs dont la valeur à neuf est supérieure à 5.000 euros et/ou dont la durée de location est supérieure à 12 mois. Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement d'APRR.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les biens construits par le groupe et faisant l'objet de contrats de location simple (location de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication, utilisation des aménagements réalisés par le Groupe sur les aires d'autoroutes par des exploitants d'installations commerciales) figurent à l'actif du Groupe et sont comptabilisés selon la même méthode que les autres immobilisations corporelles. La part certaine des produits relatifs à ces contrats est comptabilisée en résultat sur la durée du contrat selon la méthode linéaire ; les loyers conditionnels ne sont comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont acquis.

2.12. Chiffre d'affaires et autres produits

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le groupe APRR en tant que concessionnaire est amené à exercer une double activité :

- une activité de constructeur au titre des obligations de construction et de financement d'infrastructures qu'il remet au concédant en fin de concession ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

L'analyse des dispositions contractuelles des concessions n'a pas conduit à identifier une obligation de performance distincte relative aux travaux de maintenance et de renouvellement des infrastructures. Ces travaux continuent donc de faire l'objet d'une provision spécifique, évaluée et comptabilisée conformément aux dispositions d'IAS 37.

Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure provient essentiellement de l'activité péages, et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Les produits des activités annexes concernent essentiellement des revenus relatifs aux installations commerciales sur aires de services et des redevances de contrats de location d'installations techniques.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise en « chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession » les produits (et les charges en « achats et charges externes ») relatifs aux services de construction concédés conformément à la norme IFRS 15 (reconnaissance du chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement).

2.13. Impôts sur le résultat

Les impôts comprennent les impôts courants et les impôts différés.

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur en France.

Sauf exception, les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles existant entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Ils sont évalués sur la base des taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés puisqu'ils concernent le même groupe fiscal et se rapportent à des opérations intervenues depuis l'option pour ce régime fiscal.

Depuis le 1er janvier 2011, le groupe APRR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Financière Eiffarie et qui comprend les sociétés APRR, AREA Participation, AREA, Mobilis, SIRA et Apollinaire Participation 2. La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe.

2.14. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

2.15. Information sectorielle

Le Groupe a une seule activité constituée par l'exploitation de réseaux autoroutiers dans le cadre de contrats de concession venant à échéance respectivement au 30 novembre 2035 et au 30 septembre

2036, pour les deux sociétés principales consolidées par intégration globale. Ces réseaux sont situés uniquement en France et comprennent les aires de services. L'ensemble des indicateurs clés et performances du Groupe sont analysés par la direction au niveau consolidé. Par ailleurs, l'activité « Péages » représentant 96 % du chiffre d'affaires hors prestations de construction, les activités annexes sont non significatives au regard des performances du Groupe. Il en résulte qu'aucune information par secteur d'activité ou par zone géographique n'est fournie dans les comptes consolidés.

2.16. Options de présentation

Les actifs et passifs sont classés sous la présentation courant / non courant.

Dans le compte de résultat les charges d'exploitation sont présentées par nature.

Les agrégats "Résultat opérationnel courant", "Résultat opérationnel", "Coût de l'endettement financier brut" et "Coût de l'endettement financier net" figurant dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentés conformément aux critères de la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Le « coût de l'endettement financier net » est égal à l'ensemble des charges financières liées à l'endettement diminué des produits financiers issus des placements de trésorerie.

3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Le groupe APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il supporte un risque de change limité sur les transactions qu'il effectue.

Le financement externe du Groupe est libellé exclusivement en euros.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est maîtrisé via la régularité des flux d'encaissement de trésorerie et de remboursement de la dette.

Une ligne de crédit revolving, d'une durée de 5 ans et prolongeable de 2 fois 1 année, et d'un montant de 2 000,0 millions d'euros, a été mise en place en février 2020.

Sur cette ligne de crédit revolving, aucun tirage ou remboursement n'a été effectué au cours de l'année 2023.

Les emprunts CNA remboursés au cours de l'année 2023 s'élèvent à 5 M€, tout comme en 2022.

Un emprunt obligataire du programme EMTN de 500 M€ a été remboursé au cours du 1^{er} semestre 2023.

Une émission obligataire de 700 M€ a été réalisée au cours de l'exercice, au mois de mai, à taux fixe, et d'échéance janvier 2030.

Dans ces conditions, l'enveloppe résiduelle disponible au 31 décembre 2023 dans le cadre du programme EMTN en place s'élève désormais à 1,1 milliard d'euros compte tenu des émissions intervenues depuis la mise en place.

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis de la CNA et de ses autres prêteurs à respecter les deux ratios suivants :

- le ratio dette nette / Ebitda doit rester inférieur à 7,0
- le ratio Ebitda / charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2

Au 31 décembre 2023, la valeur de ces deux ratios est respectivement de 3,0 et 18,8.

Le non-respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette d'APRR.

La dette à long terme du Groupe est notée A- par Standard & Poors et A par Fitch, avec perspective stable.

Une dégradation de ces notations entraînerait un renchérissement des marges et taux applicables aux dettes bancaires et obligations émises dans le cadre du programme EMTN.

L'échéancier des passifs financiers est détaillé dans la note 10.

Risque de taux

Au 31 décembre 2023, 99 % de la dette financière brute du Groupe est à taux fixe, 1 % à taux fixe sur un nominal indexé sur l'inflation, et 0 % à taux variable.

Le Groupe n'encourt pas sur sa dette actuelle de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse de taux.

Une analyse de sensibilité a été effectuée :

- sur la base de la dette au 31 décembre 2022 une variation de 100 points de base des taux variables (Euribor) n'aurait aucune incidence sur le résultat financier et le résultat net.
- sur la base de la dette au 31 décembre 2023 une variation de 100 points de base des taux variables (Euribor) n'aurait aucune incidence sur le résultat financier et le résultat net.

Risque lié à l'inflation

L'évolution des tarifs de péages étant fixée par référence à l'évolution de l'indice annuel des prix hors tabacs, le Groupe supporte un risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation.

Cette exposition est en partie atténuée dans la mesure où par ailleurs une fraction de l'endettement du Groupe supporte un taux d'intérêt fixe sur un nominal indexé sur l'inflation.

Cette fraction est d'environ 1 % au 31 décembre 2023 (contre 1 % au 31 décembre 2022).

Le Groupe dispose indirectement par ce biais d'une couverture partielle du risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation: ainsi, une telle baisse entraînerait certes une réduction des hausses de tarifs de péages mais diminuerait également la charge financière supportée sur cette fraction de dette indexée sur l'inflation, réduisant du même coup l'impact globalement négatif d'une baisse de l'inflation sur les résultats du Groupe.

Risque de crédit

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Créances en retard d'échéance compris entre 0 et 3 mois	4,1	7,6
Créances en retard d'échéance compris entre 3 et 6 mois	2,7	2,0
Créances en retard d'échéance de plus de 6 mois	6,5	7,2
Créances en retard d'échéance	13,3	16,7

Les créances en retard sont réparties sur un nombre de clients très important, du fait de la nature de notre activité, et il n'est donc pas possible de porter une appréciation globale sur leur qualité financière.

Ces créances en retard font l'objet de provisions à hauteur d'environ 45% de leur montant global.

Les placements de trésorerie et les opérations de couverture ne sont réalisés qu'avec des établissements financiers notoirement réputés.

Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté ainsi que sur une « Politique de gestion des risques » approuvée par la Direction Générale.

La cartographie des risques du Groupe a été mise à jour en 2023.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période.

Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et comportent certains aléas.

Les principales estimations comptables concernent :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs du domaine concédé,
- l'évaluation des provisions pour engagements d'indemnités de départ en retraite et relatives aux obligations de maintien en état du domaine concédé (inscrites en provisions courantes et non courantes),
- la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur.

5. ACTIFS NON COURANTS

Année 2023

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	756	56	(95)	716
Droits d'utilisation	10	14	(3)	20
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	16 273	243	(7)	16 509
Autres immobilisations incorporelles	336	31	(0)	367
Participations dans les entreprises associées	74	3	(11)	65
Titres de participation non cotés	6	0	-	6
Autres titres immobilisés	32	8	(0)	40
Prêts	9	1	(0)	9
Autres actifs financiers	28	1	(23)	5
Total autres actifs financiers	74,1	9	(23)	60
Total des valeurs brutes	17 523	356	(140)	17 738

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(539)	(55)	95	(499)
Droits d'utilisation	(5)	(4)	3	(6)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(9 260)	(491)	2	(9 749)
Autres immobilisations incorporelles	(244)	(20)	0	(264)
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	(1)	(0)	-	(1)
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	(1)	(0)	-	(1)
Total amortissements et pertes de valeur	(10 049)	(571)	100	(10 520)
Total actifs non courants (a-b)	7 474	(216)	(40)	7 219

L'augmentation des immobilisations incorporelles du domaine concédé de l'année 2023 est notamment due aux constructions neuves (passages à faune et aménagement du nœud de Chambéry) et aux travaux d'élargissements (A480).

Elle inclut 1,6 million d'euros d'intérêts capitalisés au taux moyen de 1,4%, contre 8,6 millions d'euros en 2022 au taux moyen de 1,9%.

Année 2022

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	734	87	(65)	756
Droits d'utilisation	11	3	(4)	10
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	15 269	1 006	(2)	16 273
Autres immobilisations incorporelles	309	27	-	336
Participations dans les entreprises associées	15	59	-	74
Titres de participation non cotés	6	-	(0)	6
Autres titres immobilisés	22	10	-	32
Prêts	8	1	(0)	9
Autres actifs financiers	25	2	-	28
Total autres actifs financiers	61	13	(0)	74
Total des valeurs brutes	16 398	1 195	(71)	17 523

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(553)	(51)	64	(539)
Droits d'utilisation	(6)	(3)	4	(5)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(8 820)	(442)	2	(9 260)
Autres immobilisations incorporelles	(228)	(16)	-	(244)
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	(0)	(1)	0	(1)
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	(0)	(1)	0	(1)
Total amortissements et pertes de valeur	(9 606)	(512)	70	(10 049)
Total actifs non courants (a-b)	6 792	683	(1)	7 474

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Marchés de travaux signés et non exécutés	146,3	156,5

Par ailleurs, le montant total des opérations de construction, d'élargissements ou de création de nouveaux diffuseurs que le Groupe s'est engagé à réaliser est estimé à 314 M€ sur la période 2024 – 2028.

6. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La participation dans les entreprises associées représente la part du Groupe dans les sociétés ADELAC, titulaire de la concession de 19 km de l'autoroute A41 entre Villy-Le-Pelloux - Saint-Martin-Bellevue et Saint-Julien-en-Genevois, et AXXES, qui commercialise et gère les abonnements poids lourds.

Les principales données financières relatives à ces participations sont les suivantes :

(Millions d'Euros)	ADELAC	AXXES
Pays	France	France
% des titres de participation détenus	49,90%	40,02%
Dividendes versés au groupe	0,0	0,0
Actifs courants	74,5	154,6
Actifs non courants	731,0	25,0
Total Actif	805,5	179,7
Capitaux propres	105,5	29,8
Passifs courants	7,0	146,3
Passifs non courants	692,9	3,5
Total des Passifs et de Capitaux propres	805,5	179,7
Produit des activités opérationnelles	68,5	827,6
Résultat net	16,0	-9,4
Autres éléments du résultat global	(25,0)	0,0
Résultat global	(9,1)	-9,4
Quote-part comptabilisée du résultat des entreprises associées	6,9	-3,7
Quote-part comptabilisée des autres éléments du résultat global des entreprises associées	(11,5)	0,0
Quote-part du groupe dans les capitaux propres des entreprises associées	52,7	12,8
Quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées	0,0	0,0
Quote-part non comptabilisée des autres éléments du résultat global des entreprises associées	0,0	0,0
Valeur d'équivalence	52,7	12,8
Valeur boursière des participations	N/A	N/A
Effectifs	0	100

Les autres éléments du résultat global sont liés à des variations de juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêts, dont le traitement est réalisé de manière similaire à celle du groupe APRR (Cf. note 2.6.2).

7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés - péages	119,4	112,6
Clients et comptes rattachés - autres activités	69,3	70,5
Dépréciations des créances clients	(6,0)	(4,6)
Clients et autres débiteurs	182,8	178,5

La ligne « autres activités » recouvre principalement les facturations aux sous-concessionnaires au titre des installations commerciales sur aires d'autoroute.

8. AUTRES ACTIFS COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Etat - TVA	68,2	62,4
Autres créances diverses	162,5	168,5
Charges constatées d'avance	1,4	6,0
Autres	4,3	4,2
Autres actifs courants	236,5	241,2

Les autres créances diverses sont essentiellement composées de créances liées au télépéage inter sociétés (TIS).

9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie	814,5	667,7
Equivalents de trésorerie	568,3	866,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 382,8	1 534,6

Les éléments classés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

10. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts remboursés sur l'exercice portent sur les emprunts CNA pour 5 M€, tout comme en 2022 ainsi que sur 500 M€ de prêts obligataires contractés au titre du programme EMTN.

Sur le crédit syndiqué de 2 000 M€, aucun tirage ou remboursement n'ont été effectués au cours de l'exercice.

Une émission obligataire de 700 M€ a été réalisée en au cours de l'exercice, au mois de mai, à taux fixe, et d'échéance janvier 2030.

L'encours de billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2023 à 50 M€, contre 840 M€ au 31 décembre 2022.

Endettement financier net et échéances des dettes et des flux d'intérêts associés :

Au 31 décembre 2023	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	814,5							
Disponibilités	568,3							
Sous total	1 382,8							
Dettes financières : courantes et non courantes								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	7 412,1	7 467,0	0,0	709,6	708,8	1 008,1	1 001,0	4 039,5
Instrument dérivé passif <i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>	0,0	673,6	94,8	108,5	95,0	86,9	74,1	214,4
Emprunts non courants	7 412,1	8 140,6	94,8	818,0	803,9	1 095,0	1 075,1	4 253,9
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés <i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>	504,7	509,3	509,3					
		7,9	7,9					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	504,7	517,2	517,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	154,0	50,2	50,2					
Sous total dettes financières	8 070,7	8 708,0	662,2	818,0	803,9	1 095,0	1 075,1	4 253,9
Endettement financier net	-6 687,9							

Flux de capital et d'intérêts présentés hors frais d'émission d'emprunts, hors prime d'émission et autres réévaluations sans flux.

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2023. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent, le cas échéant, les flux des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2023 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,50 % par an.

Les emprunts et dettes financières diverses courantes sont constitués à hauteur de 104 M€ des intérêts courus à échoir dont les flux sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant. Le solde (50 M€) correspond à l'encours de billets de trésorerie émis.

Au 31 décembre 2022	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	667,7							
Disponibilités	866,9							
Sous total	1 534,6							
Dettes financières : courantes et non courantes								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	7 205,9	7 259,9	0,0	506,1	706,2	706,2	1 006,3	4 335,0
Instrument dérivé passifs	0,0							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		632,6	88,0	94,3	86,5	73,1	65,0	225,6
Emprunts non courants	7 205,9	7 892,5	88,0	600,5	792,7	779,4	1 071,3	4 560,6
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	502,8	507,6	507,6					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		0,4	0,4					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	502,8	507,9	507,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	927,1	840,4	840,4					
Sous total dettes financières	8 635,8	9 240,8	1 436,3	600,5	792,7	779,4	1 071,3	4 560,6
Endettement financier net	-7 101,2							

Flux de capital et d'intérêts présentés hors frais d'émission d'emprunts, hors prime d'émission et autres réévaluations sans flux.

(Millions d'Euros)	Valeur comptable 31/12/23	Juste valeur 31/12/23	Valeur comptable 31/12/22	Juste valeur 31/12/22
Actifs financiers :				
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 382,8	1 382,8	1 534,6	1 534,6
Prêts	9,1	9,1	8,6	8,6
Swaps de taux d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs financiers	49,9	49,9	64,5	64,5
Clients et autres débiteurs	182,8	182,8	178,5	178,5
Autres actifs courants	236,5	236,5	241,2	241,2
Autres actifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers :				
Emprunts à taux variable	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts à taux fixe sur nominal indexé	117,0	115,3	112,6	104,0
Emprunts à taux fixe	7 763,2	7 310,6	7 569,0	6 775,9
Swaps de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres passifs financiers	190,5	190,5	954,1	954,1
Fournisseurs et autres créanciers	178,2	178,2	197,9	197,9
Autres passifs non courants	46,2	46,2	52,7	52,7
Autres passifs	350,2	350,2	327,8	327,8

La juste valeur des éventuels instruments dérivés a été évaluée sur la base de la valeur marked to market communiquée par les différentes contreparties.

	2 023			2 022		
	Niveau de juste valeur dans la hiérarchie			Niveau de juste valeur dans la hiérarchie		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur : Disponibilités et valeurs mobilières de placement Swaps de taux d'intérêts Titres de participation non cotés	1 382,8	0,0	4,5	1 534,6	0,0	4,5
Soldes des actifs financiers évalués à la juste valeur	1 382,8	-	4,5	1 534,6	-	4,5
Passifs financiers : Emprunts à taux fixe évalués à la juste valeur <i>Notionnel</i> <i>Réévaluation</i> Swaps de taux d'intérêts						
Soldes des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-	-

niveau 1 : prix coté sur un marché actif

niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

niveau 3 : modèle interne avec données non observables

Au 31 décembre 2023, le groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

Catégories d'actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2023

Catégories d'actifs financiers (*)

<u>Actifs financiers</u>	Valeur au bilan	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants et participations dans les entreprises associées	124,4	4,5	65,4	54,4	0,0	124,4 (2) et (3)
Clients et autres débiteurs	182,8	0,0	0,0	182,8	0,0	182,8 (2)
Autres actifs courants	236,5	0,0	0,0	236,5	0,0	236,5 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 382,8	0,0	1 382,8	0,0	0,0	1 382,8 (1)
Total	1 926,5	4,5	1 448,2	473,8	0,0	1 926,5

(*) Les "Actifs financiers disponibles à la vente" sont classés en "Instruments de capitaux propres" dans le cadre de l'application d'IFRS 9. Ces derniers sont présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres" selon le modèle de comptabilisation retenu dans le cadre de la première application d'IFRS 9.

Au 31 décembre 2023

<u>Passifs financiers</u>	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	8 070,7	8 070,7	0,0	7 616,4 (2)
Dettes fournisseurs	178,2	178,2	0,0	178,2 (2)
Autres passifs courants et non courants	396,4	396,4	0,0	396,4 (2)
Total	8 645,3	8 645,3	0,0	8 191,0

Mode de détermination de la juste valeur :

(1) : niveau 1 : prix coté sur un marché actif

(2) : niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

(3) : niveau 3 : modèle interne avec données non observables

Au 31 décembre 2022

Catégories d'actifs financiers (*)

Actifs financiers	Valeur au bilan	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants et participations dans les entreprises associées	146,7	4,5	73,7	68,6	0,0	146,7 (2) et (3)
Clients et autres débiteurs	178,5	0,0	0,0	178,5	0,0	178,5 (2)
Autres actifs courants	241,2	0,0	0,0	241,2	0,0	241,2 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 534,6	0,0	1 534,6	0,0	0,0	1 534,6 (1)
Total	2 101,0	4,5	1 608,3	488,2	0,0	2 101,0

(*) Les "Actifs financiers disponibles à la vente" sont classés en "Instruments de capitaux propres" dans le cadre de l'application d'IFRS 9. Ces derniers sont présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres" selon le modèle de comptabilisation retenu dans le cadre de la première application d'IFRS 9.

Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	8 635,8	8 635,8	0,0	8 635,7 (2)
Dettes fournisseurs	197,9	197,9	0,0	197,9 (2)
Autres passifs courants et non courants	384,5	384,5	0,0	384,5 (2)
Total	9 218,2	9 218,2	0,0	9 218,1

Mode de détermination de la juste valeur :

(1) : niveau 1 : prix coté sur un marché actif

(2) : niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

(3) : niveau 3 : modèle interne avec données non observables

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les variations sur emprunts et autres financements, hors mouvements de trésorerie, se sont élevées à 113 M€ composés d'ICNE et de dettes de location.

11. CAPITAL

	Nombre d'actions	Euros
--	------------------	-------

Actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31/12/2023 113 038 156 33 911 446,80

La valeur nominale des actions est de 0,30 €.

Le nombre d'actions et leur nominal n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2023.

La société ne détient aucune de ses actions en propre. Par ailleurs les actions ne sont affectées d'aucun droit, préférences ou restrictions.

12. PROVISIONS

	01/01/23	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	31/12/23
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	26,5	3,8	(2,6)	(6,4)	2,6	23,9
Provisions pour médailles du travail	0,9	0,2	(0,1)		(0,0)	0,9
Provisions pour maintien en état des infrastructures	289,4	74,0	0,0		(45,0)	318,4
Provisions non courantes	316,8	78,1	(2,8)	(6,4)	(42,4)	343,3
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	2,4				(1,1)	1,3
Provisions pour médailles du travail	0,1				0,0	0,2
Provisions pour maintien en état des infrastructures	57,0	4,9	(53,3)		45,0	53,5
Provisions pour risques et charges	2,6	4,7	(0,3)	(0,1)	0,0	6,9
Provisions courantes	62,2	9,5	(53,6)	(0,1)	43,9	61,9

La ligne « autres mouvements » correspond pour l'essentiel aux flux liés à la provision pour maintien en état des infrastructures (flux courant à non courant).

	01/01/22	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	31/12/22
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	29,7	3,8	(3,0)		(4,0)	26,5
Provisions pour médailles du travail	1,0	0,1	(0,3)		0,0	0,9
Provisions pour maintien en état des infrastructures	288,8	53,2	(7,3)		(45,4)	289,4
Provisions non courantes	319,5	57,2	(10,5)	0,0	(49,4)	316,8
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	2,6				(0,2)	2,4
Provisions pour médailles du travail	0,2				(0,0)	0,1
Provisions pour maintien en état des infrastructures	45,9	11,5	(45,9)		45,4	57,0
Provisions pour risques et charges	2,3	0,8	(0,1)	(0,6)	0,0	2,6
Provisions courantes	51,0	12,4	(45,9)	(0,6)	45,3	62,2

13. REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME

Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail.

Evolution de l'exercice

	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	3,25%	3,75%	3,25%	3,75%
Taux d'inflation	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%
Taux de progression des salaires	3,25%	3,25%	3,25%	3,25%
Tables de mortalité hommes	TH 17-19	TH 17-19	TH 17-19	TH 17-19
Tables de mortalité femmes	TH 17-19	TH 17-19	TH 17-19	TH 17-19
Age de départ en retraite cadre	65 ans	63 ans	65 ans	63 ans
Age de départ en retraite non cadre	65 ans	63 ans	65 ans	63 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%

Charge comptabilisée

<i>(Millions d'Euros)</i>	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus	(3,3)	3,5	0,1	0,1
Intérêts nets sur la provision/(actif)	0,9	0,3	0,0	0,0
Coût des prestations reconnu en compte de résultat	(2,4)	3,8	0,2	0,1
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes	0,0	0,0	0,1	(0,1)
Charge comptable	(2,4)	3,8	0,2	(0,0)

La charge correspondante est comptabilisée dans les charges de personnel.

Autres éléments du compte de résultat (OCI)

<i>(Millions d'Euros)</i>	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2023	2022	2023	2022
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant de l'expérience	0,6	0,2	-	-
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant du changement d'hypothèses	0,9	(4,3)	-	-
(Gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	1,5	(4,1)	-	-
Rendement des actifs du régime plus (élevé)/faible que celui basé sur l'actualisation	0,0	0,0	-	-
Montant total de (gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	1,5	(4,1)	-	-

Coût des prestations définies

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services	(3,3)	3,5	0,1	0,1
Intérêts nets sur la provision/(actif)	0,9	0,3	0,0	0,0
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes	0,0	0,0	0,1	(0,1)
Montant total de (gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	1,5	(4,1)	0,0	0,0
Total coût des prestations définies	(0,8)	(0,3)	0,2	(0,0)

Détail de la provision comptable

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2023	2022	2023	2022
Valeur actuarielle de l'obligation	(25,2)	(29,0)	(1,1)	(1,0)
Juste valeur des actifs du régime	0,0	0,0	0,0	0,0
Actif/(Provision) en fin de période	(25,2)	(29,0)	(1,1)	(1,0)

Réconciliation de la provision comptable

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2023	2022	2023	2022
Actif/(provision) en début de période	(29,0)	(32,3)	(1,0)	(1,2)
Charge comptable de l'exercice	2,4	(3,8)	(0,2)	0,0
Gain/(perte) reconnu en OCI	(1,5)	4,1	0,0	0,0
Prestations payées directement par la société	2,9	3,0	0,1	0,2
Actif/(provision) en fin de période	(25,2)	(29,0)	(1,1)	(1,0)

Réconciliation de l'engagement

(Millions d'Euros)	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2023	2022	2023	2022
Engagement en début de période	(29,0)	(32,3)	(1,0)	(1,2)
Coût des services rendus	3,3	(3,5)	(0,1)	(0,1)
Coût financier	(0,9)	(0,3)	(0,0)	(0,0)
(Gain)/perte actuariel - expérience	(0,6)	(0,2)	(0,0)	0,0
(Gain)/perte actuariel - hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
(Gain)/perte actuariel - hypothèses financières	(0,9)	4,3	(0,0)	0,1
Prestations payées par les actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations payées par la société	2,9	3,0	0,1	0,2
Engagement de fin de période	(25,2)	(29,0)	(1,1)	(1,0)

Réconciliation des actifs de couverture

(Millions d'Euros)	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2023	2022	2023	2022
Juste valeur en début de période	0,0	0,0	-	-
Intérêts nets sur les actifs du régime	0,0	0,0	-	-
Rendement des actifs du régime plus élevé/(faible) que celui basé sur l'actualisation	0,0	0,0	-	-
Prestations payées	0,0	0,0	-	-
Juste valeur en fin de période	0,0	0,0	-	-

Le montant des dépenses que le Groupe s'attend à payer en 2024 au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail est de 1,5 million d'euros.

Sensibilité

Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact d'environ 4 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

14. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus sur commandes	28,6	25,5
Dettes fiscales et sociales	222,1	208,9
Produits constatés d'avance	10,1	10,4
Autres dettes	89,4	83,0
Autres passifs courants	350,2	327,8
Produits constatés d'avance	46,2	52,7
Autres passifs non courants	46,2	52,7

15. CHIFFRE D'AFFAIRES

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Péages	2 873,8	2 686,0
Redevances et quote-part de produits des installations commerciales	107,3	93,6
Location des installations de télécommunication	12,5	11,6
Autres produits	25,1	27,2
Chiffre d'affaires hors prestations de construction	3 018,7	2 818,5
Prestations de construction (IFRIC 12)	230,5	335,4
Total chiffre d'affaires	3 249,2	3 153,8

Les produits issus d'installations commerciales sont liés à l'exploitation des aires de service. Ils comprennent :

- des redevances perçues de la part de tiers exploitant certaines des installations commerciales des réseaux exploités ;
- la quote-part d'APRR dans le chiffre d'affaires des aires exploitées sous forme de partenariats, pour un montant de 42,8 M€ en 2023 contre un montant de 40,7 M€ en 2022,
- le chiffre d'affaires réalisé sur l'aire du Bourbonnais, exploitée en propre par ALIAE, pour un montant de 10,2 M€ en 2023 contre 0,9 M€ en 2022 (ouverture le 4 novembre 2022).

La location des installations de télécommunication correspond essentiellement aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

16. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Energie	(56,3)	(45,7)
Fournitures	(15,3)	(11,8)
Pièces détachées	(5,2)	(5,6)
Entretien des infrastructures	(14,8)	(15,6)
Entretien courant	(26,0)	(21,5)
Prestations de construction (IFRIC 12)	(230,5)	(335,4)
Autres charges externes	(82,0)	(74,7)
Achats et charges externes	(430,2)	(510,2)

Les achats et charges externes comprennent la quote-part d'APRR dans les dépenses d'exploitation des aires exploitées sous la marque Fulli, pour un montant de 41,4 M€ contre 39,6 M€ en 2022 ainsi que, pour l'aire du Bourbonnais exploitée en propre par ALIAE, un montant de 9,2 M€ en 2023 contre 0,9 M€ en 2022 (ouverture le 4 novembre 2022).

17. CHARGES DE PERSONNEL

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Salaires et traitements	(119,0)	(109,3)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(70,4)	(72,7)
Intéressement	(7,0)	(8,1)
Participation	(30,2)	(26,7)
Charges de personnel	(226,6)	(216,8)

Effectifs :	Année 2023	Année 2022
Cadres	529	512
Agents de maîtrise	1 641	1 611
Employés	943	968
Total effectif	3 113	3 091

18. IMPOTS ET TAXES

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Taxe d'aménagement du territoire	(190,7)	(177,9)
CET	(43,7)	(50,8)
Redevance domaniale	(100,0)	(90,8)
Contribution à l'AFITF	(18,3)	(17,3)
Autres impôts et taxes	(9,5)	(10,1)
Impôts et taxes	(362,3)	(347,0)

La redevance domaniale est assise sur le chiffre d'affaires de l'exercice précédent, la valeur locative et le nombre de kilomètres de voies et est à ce titre comptabilisée en charges opérationnelles.

La taxe d'aménagement du territoire est assise sur le nombre de kilomètres parcourus et est comptabilisée à ce titre en charges opérationnelles.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	(20,4)	(15,9)
Amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé	(484,1)	(434,8)
Amortissements des immobilisations corporelles (hors location financement)	(55,2)	(50,5)
Amortissements location	(4,3)	(3,0)
Total Amortissements	(564,0)	(504,3)

20. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION ET OPERATIONNELS

Autres produits et charges d'exploitation :

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Dotations nettes aux provisions actif circulant	(1,9)	(1,1)
Plus ou moins values de cession	1,8	2,2
Autres produits	19,6	10,5
Autres charges	(8,5)	(6,8)
Autres produits et charges d'exploitation	11,0	4,8

Autres produits et charges opérationnels :

Les autres produits et charges opérationnels comportent un impact non récurrent de 32,5M€ lié à la mise à jour des modalités de calcul de la provision IFRIC 12.

21. PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS TRESORERIE

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Produits nets sur cession de VMP	8,9	0,0
Produits sur instruments dérivés liés à la dette	0,0	0,0
Autres produits financiers	28,8	8,0
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie	37,7	8,0

22. CHARGES FINANCIERES

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Intérêts et charges financières assimilées	(137,7)	(115,7)
Transfert de charges financières	1,6	8,6
Coût de l'endettement financier brut	(136,0)	(107,1)
Autres produits financiers	2,4	1,0
Autres charges financières	(21,8)	(34,6)
Autres produits et charges financiers	(19,4)	(33,6)

Les commissions de non utilisation sur les lignes de crédit se sont élevées à 1,4 millions d'euros en 2023 contre 1,5 millions d'euros en 2022.

23. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Charge d'impôt sur les résultats

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Charge d'impôt courant	(409,5)	(356,3)
Produit (charge) d'impôt différé	25,2	(6,2)
Charge d'impôt de l'exercice	(384,3)	(362,5)

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 115,8	1 056,3
Impôt sur les résultats	384,3	362,5
Résultat mis en équivalence	(3,2)	(2,9)
Résultat comptable avant impôt et mises en équivalence	1 496,9	1 415,8
Taux d'impôt applicable	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	386,6	365,7
Différences permanentes	(6,5)	(7,3)
Autres différences	4,2	4,0
Charge d'impôt comptabilisée	384,3	362,5

La ligne « autres différences » intègre notamment les effets des régimes fiscaux en vigueur amenant la taxation d'une quote-part de certaines opérations internes.

Ventilation des impôts différés

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Actifs résultant de		
IFRIC 12	(150,6)	(140,2)
Provisions pour retraite et assimilés	(6,1)	(5,8)
Provisions congés payés	(4,9)	(4,6)
Participation des salariés	(7,8)	(6,9)
Retournements de swaps	-	-
Autres	(18,8)	(16,5)
Actifs d'impôt différé	(188,2)	(174,0)
Passifs résultant de		
Charges immobilisées, nettes des amortissements	58,3	63,2
Amortissement de caducité sur immobilisations renouvelables	31,9	31,9
Provision réglementées	30,2	24,9
Provisions pour renouvellement	12,5	24,3
Autres	0,8	0,8
Passifs d'impôt différé	133,7	145,1
Impôt différé passif (actif) net	(54,5)	(28,9)

24. RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions a été calculé en tenant compte du nombre de jours écoulés depuis les dates des opérations ayant affecté le capital.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(En millions euros)	Année 2023	Année 2022
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	1115,8	1056,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	113 038 156	113 038 156
Résultat par action en euros	9,87	9,34
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat dilué par action	1 115,8	1 056,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	113 038 156	113 038 156
Résultat dilué par action en euros	9,87	9,34

Il n'existe aucun instrument de dilution.

25. DIVIDENDE

La société a distribué en 2023 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des dividendes pour la somme de 8,13 euros par action.

Un acompte sur dividendes d'un montant de 4,40 euros par action a été également versé en août 2023.

26. ENGAGEMENTS

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Cautions diverses	0,0	0,0
Travaux à engager (1% paysage)	0,0	0,0
Total	0,0	0,0

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Cautions bancaires	8,9	14,6
Autres engagements	0,0	0,0
Total	8,9	14,6

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Marchés de travaux signés et non exécutés	146,3	156,5

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Paiements futurs à un an	5,5	2,7
Paiements futurs entre 1 et 5 ans	9,2	2,3
Paiements futurs à plus de 5 ans	4,9	0,0
Total paiements futurs	19,6	4,9

Les paiements futurs concernent les contrats de location de longue durée de véhicules et, depuis 2023, celui du nouveau siège AREA.

(Millions d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Encaissements futurs à un an	48,6	46,9
Encaissements futurs entre 1 et 5 ans	155,0	159,7
Encaissements futurs à plus de 5 ans	103,6	130,6
Total Encaissements futurs	307,3	337,2

Les encaissements futurs correspondent aux redevances des installations commerciales.

27. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

Les transactions significatives enregistrées avec des parties liées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les travaux conclus avec le groupe Eiffage le sont à des conditions de marché et après mise en concurrence, les règles strictes de passation des marchés auxquelles le groupe est soumis du fait de ses contrats de concession s'appliquant aussi aux marchés passés avec le groupe Eiffage.

Société	Nature	Type	Montant	dette (créance)
Groupe Eiffage	Prestations diverses	Produits	3,6	(3,7)
	Travaux	Charges	57,0	33,1
Financière Eiffarie	Mise à disposition de personnel	Charges	0,8	0,1
	C/C Integration fiscale			73,3
Axxès	Télépéage PL	Charges	0,9	(29,8)
SIRA	Prestations radio Autoroute Info	Charges	2,0	0,1
	Prestations diverses	Produits	0,3	(0,0)
	Avance de trésorerie	Produits	1,4	-
	Avance de trésorerie	Charges	0,0	1,0
Park +	Avance de trésorerie	Produits	0,7	-
	Prestations diverses	Produits	0,1	(0,0)
Adelac	Prestations diverses	Produits	6,1	(0,6)
	Mise à disposition de personnel	Produits	0,2	(0,1)
	Avance de trésorerie	Produits	0,0	(0,0)
	Péage		-	2,1
Autoroute trafic	Produits financiers	Produits	0,1	-
Cera	Produits financiers	Produits	0,2	-
Altech	Produits financiers	Produits	0,0	-
Infrasim	Avance de trésorerie	Produits	0,0	(1,2)
DNR	Avance de trésorerie	Produits	0,2	(3,9)

28. INDICATEURS DE GESTION

(Millions d'Euros)	Année 2023	Année 2022
Marge brute d'autofinancement	1 699	1 588
EBITDA	2 241	2 085
EBITDA/ chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	74,2%	74,0%

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

L'intégration à compter de 2021 de la quote-part du chiffres d'affaires et des dépenses d'exploitation des aires exploitées sous la marque Fulli impacte la marge d'EBITDA de 1,0 %. Hors les impacts de cette intégration elle est de 75,2 % en 2023 et 75,0 % en 2022.

La marge brute d'autofinancement est égale au résultat net, majoré des amortissements et provisions, et diminué des plus-values de cession et du résultat des sociétés mises en équivalence.

29. EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun évènement post clôture n'est à signaler.

30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes statutaires et consolidés												
- Emetteur	119 950		90%		119 950	113 155	48%	49%		113 155	0%	71%
- Filiales intégrées globalement			0%		99 523	93 890	39%	40%	8 500	4 500	49%	3%
Services autres que la certification des comptes - requis par les textes												
- Emetteur	4 286		3%		4 286	3 708	2%	2%		3 708	0%	2%
- Filiales intégrées globalement					4 504	4 248	2%	2%			0%	0%
Services autres que la certification des comptes - autres												
- Emetteur	9 214		7%		9 214	17 384	4%	7%	8 700	38 584	51%	24%
- Filiales intégrées globalement					15 000		6%					
Total	133 450	0	100%	0%	252 477	232 385	100%	100%	17 200	159 947	100%	100%

Les services autres que la certification des comptes fournis par le collège des commissaires aux comptes concernent :

- des rapports légaux relatifs à la distribution d'acomptes sur dividendes, établis en application des dispositions de l'article L.232-12 du code de commerce ;
- des lettres de confort relatives au programme obligataire EMTN ;
- des éventuelles attestations d'informations financières en lien avec les comptes.

APRR

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

APRR

Société Anonyme

36 rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLLINAIRE
Capital social : €33.911.447

A l'assemblée générale de la société APRR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société APRR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des recettes de péages

Notes 2.12 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le chiffre d'affaires hors prestations de construction de l'exercice clos le 31 décembre 2023 généré par l'exploitation de l'infrastructure, constituée de réseaux autoroutiers français, en exécution des contrats de concessions, est constitué à hauteur d'environ 95 % par l'activité « Péages ».

Les recettes de l'activité « Péages » sont composées d'un grand nombre de transactions de faible montant auxquelles est appliquée une loi tarifaire régie par les contrats des concessions exploitées. Leur processus de gestion et de comptabilisation dépend d'un système d'information présentant un degré important d'automatisation ainsi que de procédures de contrôle interne manuelles ou automatiques.

Eu égard à ces caractéristiques et au cadre contractuel des concessions, ce chiffre d'affaires ne nécessite pas de jugement important de la direction pour son évaluation et sa comptabilisation.

Néanmoins, ce poste des états financiers nécessite la mise en œuvre d'une démarche d'audit particulière impliquant des travaux étendus sur le système d'information et le recours à des compétences spécifiques. Ces éléments nous ont conduits à considérer la comptabilisation des recettes de péage comme un point clé de l'audit.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour couvrir le risque identifié. Avec l'aide de nos propres experts en système d'information, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès aux données et à la gestion des applications ;

- Tests d'application et d'efficacité d'un échantillon de contrôles automatiques, semi-automatiques et manuels tels que le paramétrage des tarifs annuels et la correcte intégration des données issues des installations techniques de péage en comptabilité.

Nos travaux ont également consisté à :

- Réaliser des tests de comptabilisation du revenu pour un échantillon de transactions physiques réalisées à différentes périodes de l'exercice et sur différentes sections des réseaux exploités ;
- Corroborer l'évolution du chiffre d'affaires comptabilisé avec les évolutions tarifaires et de trafic ;
- Réconcilier le chiffre d'affaires comptabilisé avec les données issues du système d'information;
- Tester pour un échantillon de recettes de péages, l'application des contrôles relatifs à leur réconciliation avec les encaissements.

Evaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures

Notes 2.10.1 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Afin de faire face à l'obligation contractuelle de maintien en état d'usage des infrastructures concédées, le groupe constitue des provisions dans ses comptes consolidés en application d'IFRIC 12. Le montant s'élève à 371,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Ces provisions sont constituées pour couvrir les dépenses de renouvellement des chaussées. Elles sont déterminées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année, et réévaluées sur la base d'indices sectoriels appropriés (principalement l'indice TP09).

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés à chaque clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où elle repose sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles de renouvellement de chaussées.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions, et examiné la pertinence de la méthodologie retenue et sa permanence par rapport aux exercices précédents.

Nos travaux ont également consisté à :

- Corroborer les données utilisées pour les calculs des provisions avec celles issues du budget des dépenses de renouvellement de chaussées sur 5 ans extrapolé sur 12 ans ;
- Apprécier la cohérence du budget de dépenses de renouvellement des chaussées par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes ;
- Examiner le bien-fondé des hypothèses utilisées pour l'indexation des dépenses et le taux d'actualisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société APRR par votre assemblée générale du 17 octobre 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 27 juin 2023 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trentième année de sa mission sans interruption, dont 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Mazars dans la première année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 1^{er} mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

34E29D00AF8B423...

Edouard Demarcq

MAZARS

DocuSigned by:
 **Olivier THIREAU**
152625BC6637454...

Olivier Thireau